

MAIRIE DE CANÉJAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

N° 019/2019

7.10 – Divers

OBJET : BUDGET PARTICIPATIF – CRÉATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nombre de Conseillers : En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf le quatre mars à 19 heures 30,
Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le vingt-six février deux mil dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, MANO, Mme HANRAS, M. PROUILHAC, Mme BOUTER, M. GASTEUIL, Mme TAUZIA, M. MARTY, Mme SALAÜN, M. LOQUAY, Mme OLIVIÉ, MM. JAN, LALANDE, MASSICAULT, GRENOUILLEAU, FRAY, Mme PETIT, M. DEFFIEUX, Mme ROUSSEL, M. GRILLON et Mme VEZIN.

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme PIERONI à M. MANO, M. BARRAULT à Mme BOUTER.

ÉTAIENT ABSENT·E·S EXCUSÉ·E·S : Mme FAURE, M. VEYSSET, Mmes BOURGEAIS et MANDRON, M. SEBASTIANI.

Madame BOUTER est élue secrétaire.

Monsieur le MAIRE expose :

Dans un système démocratique, la participation citoyenne doit être ancrée au cœur de l'action politique.

À CANÉJAN, de nombreux outils de démocratie locale sont mis en œuvre pour permettre aux citoyens de s'investir dans les décisions qui les concernent et dans les thématiques qui les intéressent : *instances participatives citoyennes (CMJ, Conseil des Sages, CESEM), Commissions extra-municipales, réunions de concertation, etc.* À travers ces dispositifs, la collectivité bénéficie de l'expertise d'usage de toutes celles et tous ceux qui font vivre le territoire au quotidien.

Pour renforcer et valoriser la participation des citoyens, la Commune de CANÉJAN souhaite mettre en place à compter de 2019 un Budget Participatif sur son territoire.

Le Budget Participatif est un dispositif démocratique permettant aux habitants de proposer, puis de choisir des projets d'intérêt général pour la Commune.

Les habitants peuvent ainsi proposer des projets d'investissement qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes, à l'échelle d'un ou de plusieurs secteurs de la Commune ou sur l'ensemble du territoire communal. Ces projets participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La municipalité entend ainsi impliquer concrètement ses administrés dans son processus de décision et de réalisation des projets.

Véritable outil pédagogique, le Budget Participatif permet également aux habitants de CANÉJAN d'en savoir plus sur le fonctionnement des collectivités territoriales et le budget de la Commune.

Cette volonté de développer la démocratie participative locale amène la Commune à consacrer une enveloppe de 50 000 € par an, sur le budget d'investissement, correspondant à 9 € / habitant, pour permettre la mise en œuvre de projets choisis par les habitants. Le montant de l'enveloppe affecté au Budget Participatif pourra être amené à évoluer dans les prochains exercices, en fonction de la participation et de l'implication des citoyens.

Les enjeux :

- développer une citoyenneté active dès le plus jeune âge ;
- favoriser la co-décision avec les habitants et les forces vives du territoire, et répondre à une aspiration forte de nos concitoyens d'être associés aux décisions publiques ;
- mobiliser des publics peu présents dans les instances de participation citoyenne : jeunes, populations précarisées ou isolées, jeunes actifs...
- réaffirmer le lien de proximité entre habitants, élus et services municipaux afin de les faire travailler ensemble.

Les objectifs :

- Développer le pouvoir d'agir des citoyens et leur participation à la co-construction de la ville au plus près de leurs attentes ou de leurs besoins quotidiens ;
- Impliquer les habitants et les forces vives du territoire dans le choix des priorités d'investissement en les rendant acteurs de la décision publique ;
- Rendre visible et partagée l'action publique sur le territoire.

Toute personne habitant à CANÉJAN et âgée de plus de 13 ans sans condition de nationalité, peut participer. Les projets sont émis à titre individuel dans la limite de trois projets par habitant.

Les projets collectifs issus d'associations, de groupes d'habitants (amis, familles, voisins, écoles), de collectifs citoyens, d'entreprises ou de commerçants doivent être proposés par un référent unique.

Un projet pourra concerner un bâtiment, un site, une rue, un secteur d'habitation ou l'ensemble du territoire de la Commune de CANÉJAN. Tous les domaines pourront être abordés : *développement durable, solidarité et lien social, éducation et jeunesse, culture, numérique, prévention et sécurité, économie et emploi, cadre de vie (embellissement, espaces verts), aménagement de l'espace public, sport, etc.*

Pour être recevable, un projet devra toutefois respecter un certain nombre de critères mentionnés à l'article 6 du règlement intérieur annexé à la présente délibération, et notamment relever des compétences communales, présenter un intérêt collectif, et concerner des dépenses d'investissement.

La création d'un Budget Participatif canéjanais est soumise au vote du Conseil municipal pour un lancement en avril 2019 et un vote en juillet 2019.

Le règlement intérieur joint au présent rapport détaille la mise en œuvre du Budget Participatif de Canéjan, selon 5 grandes étapes : élaboration et dépôt des projets, analyse des projets, vote par les habitants, résultats et réalisation des projets. Des permanences pourront être proposées pour aider les participants à monter et déposer leur projet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de valoriser l'expertise d'usage des citoyens et de renforcer la démocratie participative locale,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la création d'un budget participatif à CANÉJAN dans les conditions prévues par le règlement intérieur ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dernier,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Pour copie conforme

Fait à CANÉJAN, le 5 mars 2019

Le Maire,

B. GARRIGOU

